

DECISION DU MAIRE 2025/016

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté Travaux pour la création de réserves des collections municipales

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu le projet de création de réserves des collections de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne – Franche-Comté,

Considérant que ces investissements représentent un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne – Franche-Comté pour les travaux de création de réserves pour la collection municipale dans la salle de l'Eminage.

ARTICLE 2 : La subvention sollicitée est de 46,32 % soit 12 000€ sur un montant total de travaux de 25 904,40€.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 15 avril 2025

Edith GUEUGNEAU
Maire

